

COMMUNE DE CLERMONT-LE-FORT

ARTELIA - Région Sud-Ouest

Tél: 05 59 84 23 50 - Fax: 05 59 84 30 24

Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9

UB : Zone urbaine d'extensions récentes UBa : Zone urbaine correspondant au quartier de la Riverotte UE : Zone urbaine correspond aux secteurs d'équipements d'intérêt collectif et de services publics AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat 1AUg : Zone à urbaniser destinée au stockage et à la vente de granulats (l'ouverture à l'urbanisation se fera par modification/révision du PLU) AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'équipements N : Zone naturelle Nce : Secteurs représentant un enjeu en matière de continuité écologique et de biodiversité NL : Secteur accueillant une activité touristique et de loisirs sur l'ancien sutue de stockage de la CEMEX, ... Nt2 : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique (gîte,...) Nzh: Secteurs identifiés comme zones humides A : Zone agricole Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L.113-1 du CU Plan Local d'Urbanisme de Clermont-le-Fort Emplacement réservés au titre de l'article L.151-41 du CU Ensemble patrimonial remarquable à protéger au titre du L.151-19 du CU Espaces boisés à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre del'article L.151-23 du CU Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU Pièce 5.2 - Carte infomative zonage et PPRN PRESCRIPTION PCT ★ Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU thangement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU Echelle 1/5 000 PRESCRIPTION LIN -- Linéaire boisés à protéger pour des motifs d'ordre écologiques au titre del'article L.151-23 du CU --- Recul maximum d'implantation de la construction principale 4 36 2007

UAP : Zone urbaine correspondant au secteur du Fort

UA: Zone urbaine correspond au quartier des Fraysses

Secteur comportant des oreintations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU

Liste des emplacements réservés Superficie Numéro Destination Bénéficiaire approchée Création d'un cheminement piéton Commune Extension du cimetière et stationnement Commune 3 235 m² Aménagement d'un carrefour Commune 256 m² Création d'un cheminement piéton Commune 343 m² Sécurisation du carrefour Commune 60 m² Aire de retournement pour collecte des déchets Commune 3 212 m²

PPRN Clermont

Zone rouge: Zone de risque fort ou d'interdiction Zone violette : Zone de contraintes moyennes Zone bleue : Zone de contraintes faibles

